



Cabinet de la Secrétaire d'État chargée de l'Écologie

Paris, le lundi 22 février 2010

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers : Nouvel essor pour la filière à l'issue des trois premières années de fonctionnement

**Chantal Jouanno**, secrétaire d'Etat chargée de l'écologie et **Michel Bourgain**, vice-président de l'Association des Maires de France et président de la commission consultative pour les DEEE ménagers, ont présenté d'une part **le bilan de la filière de collecte et de traitement des DEEE ménagers à l'issue de sa période de démarrage de 3 ans (2006-2009)**, et d'autre part **les nouveaux défis dans le cadre de la nouvelle période de fonctionnement (2010-2014)**. L'année 2009 s'est en effet achevée par le **réagrément pour cinq ans des éco-organismes** auxquels adhèrent les producteurs pour remplir leur obligation de prise en charge des déchets issus des équipements électriques et électroniques qu'ils mettent sur le marché.

Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et la secrétaire d'État se réjouissent des **résultats très positifs** qu'enregistre la filière depuis son démarrage le 15 novembre 2006, et de **la forte implication de l'ensemble des acteurs**. A ce jour, plus de **3 800 producteurs adhèrent à l'un des éco-organismes agréés** par les pouvoirs publics pour la gestion des DEEE ménagers (Ecologic, Eco-systèmes, ERP ou Récylum). Depuis trois ans, le nombre de point de collecte sélective des DEEE ménagers n'a cessé d'augmenter, atteignant fin 2009 plus de **18 600 points de collecte auprès des distributeurs et 3 400 auprès des collectivités territoriales** (représentant 55 millions d'habitants), permettant ainsi une bonne couverture territoriale.

En moins de deux ans de fonctionnement de la filière, l'objectif de collecte fixé par la directive européenne de 4 kg par habitant et par an a été dépassé et avoisine aujourd'hui le seuil des **5,7 kg par habitant, soit un total de 371 000 tonnes de DEEE ménagers collectés en 2009**. S'agissant des modes de traitement, on constate que **les DEEE ménagers collectés sélectivement ont été recyclés à 81 %** en 2008, tandis que **le réemploi des équipements confiés aux structures de l'économie sociale s'élève à près de 4000 tonnes**.

---

Contact presse :

Sabine DEROCHE

01 40 81 79 55

A l'issue de ces trois années de mise en place de la filière des DEEE ménagers, il convient à présent d'**optimiser le dispositif et de renforcer les ambitions**. C'est pourquoi le nouveau taux de collecte des DEEE ménagers a été fixé à **10 kg par habitant à l'horizon 2014, soit 1 kg supplémentaire par habitant chaque année**. Afin d'atteindre cet objectif, il s'agit de poursuivre la sensibilisation des utilisateurs d'équipements électriques et électroniques, par le biais d'actions nationales communes d'information, et d'une nouvelle modulation des éco-contributions visant à encourager l'éco-conception des équipements en vue de leur réemploi et de leur recyclage. Il faut également faciliter pour les utilisateurs la reprise de leurs **petits appareils usagés**, par des **dispositifs volontaires de collecte sans obligation d'achat auprès des distributeurs**, mais également protéger contre les actes de vandalisme les gisements collectés par les collectivités territoriales.

Il s'agit enfin de continuer à **améliorer le bilan environnemental global** de la filière, renforcer les **règles de traçabilité renforcées** pour les opérations d'enlèvement, de dépollution et de traitement des DEEE ménagers, et de lancer de nouveaux **projets de recherche et développement**, menés par les éco-organismes afin de réduire les impacts environnementaux de ces activités. Un **indicateur environnemental** sera développé dans cette perspective.